THIMISTER CLERMONT

Annexe n°25

Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Monsieur SMETS Théo et Florent** demeurant à 4890 Thimister-Clermont, Rue Gaston Lejeune 3.

Le terrain concerné est situé à 4890 THIMISTER-CLERMONT, **Bèfve, 46** et cadastré Division 1, section A n°660H, 764A, 764B.

Le projet consiste en **la transformation d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- *Annonce de projet réalisée en application de l'art. D.IV.40 - écart au guide communal d'urbanisme : abattage d'un arbre non remarquable.*
- *Annonce de projet réalisée en vertu de l'article R.IV.40-2, 2°, à savoir : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.*

Le dossier peut être consulté les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 51 à 4890 THIMISTER-CLERMONT

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du Service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 51 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/11/2026 au 14/12/2026 au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 51 à 4890 THIMISTER-CLERMONT